

CONFÉDÉRATION SUISSE

CH

OFFICE FÉDÉRAL DES TRANSPORTS
CH-3003 Bern

LICENCE N° M13389

pour le transport international de marchandises par route pour compte d'autrui

Cette licence autorise (1)

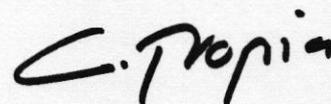
Groupe Künzli SA
Zone Industrielle D 123
1844 Villeneuve

à effectuer, sur toutes les relations de trafic, pour les trajets effectués sur le territoire de la Suisse et de la Communauté (2), des transports internationaux de marchandises par route pour compte d'autrui tels que définis au titre II de l'Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne sur le transport de marchandises et de voyageurs par rail et par route, ainsi que sur toutes les relations de trafic, pour les trajets effectués sur le territoire de la Suisse et du Royaume-Uni (3), des transports internationaux de marchandises par route pour compte d'autrui tels que définis dans l'Accord du 25 janvier 2019 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux transports internationaux par route de personnes et de marchandises, et tels que définis dans les dispositions générales de la présente licence.

La présente licence est valable du 20.08.2025 au 19.08.2030

Délivrée à Berne

le 20.08.2025



..... (4)
C. Tropia

- (1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.
(2) (B) Belgique, (BG) Bulgarie, (CZ) République tchèque, (DK) Danemark, (D) Allemagne, (EST) Estonie, (IRL) Irlande, (GR) Grèce, (E) Espagne, (F) France, (HR) Croatie, (I) Italie, (CY) Chypre, (LV) Lettonie, (LT) Lituanie, (L) Luxembourg, (H) Hongrie, (MT) Malte, (NL) Pays-Bas, (A) Autriche, (PL) Pologne, (P) Portugal, (RO) Roumanie, (SLO) Slovénie, (SK) Slovaquie, (FIN) Finlande, (S) Suède.
(3) (UK) Royaume-Uni.
(4) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.

